

Conseil Municipal du 28 juin 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER, M. HAMELIN, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, M.A. MANIER, C. PHILIPPON.

Excusés : E. BAHY procuration à L. GOTTI, H. GRISEY.

Absent : N. IRENEE

1 Désignation secrétaire de séance : Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°52/2018

Madame Annie ISBLED distribue aux élus des flyers qu'elle a réalisés avec Mathilde du service civique. Ces flyers indiquent les parcours des 3 sentiers balisés sur le village (renard, poissons, pommes). Ils sont disponibles dans un premier temps à la mairie et à la Forge Musée.

Délibération n°53/2018

2 Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 mai 2018.

Monsieur le Maire informe les élus que la vente de bois se déroulera le samedi 7 juillet.

3 Finance

Délibération n°54/2018

3.1 – Bail de location de chasse communale : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} août 2018. Le loyer annuel est de 1600, 58 € pour 693 hectares. Cette redevance sera revalorisée, chaque année, à compter du 1^{er} août 2019 selon l'indice officiel de fermage.

Monsieur le Maire rappelle le prix de l'hectare sur le secteur : 10 € l'hectare pour la Commune de Lachappelle/Rougemont, 3, 93 € l'hectare pour la commune d'Anjoutey, 8, 89 € l'hectare pour la Commune d'Étueffont.

19H45 : Arrivée de Marie-Ange MANIER

Il précise que le bail devait être modifié car on y ajoute un bâtiment de 46, 80 m² sur la base de loisirs.

Monsieur Jacques PETITJEAN fait remarquer que l'article 2 « la durée » n'est pas bien formulé. Il souhaiterait qu'il soit modifié ainsi « à compter du 1^{er} août 2027 le bail est renouvelable chaque année par tacite reconduction sans que cette reconduction ne puisse excéder 9 années. » pour une question de clarté.

Monsieur le Maire précise également qu'un autre point a été rajouté : les véhicules ne pourront circuler vers les bâtiments qu'en période de chasse (le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés).

-Question de Monsieur Jacques PETITJEAN : Pourquoi un bail d'une durée de 9 ans ? René BAZIN l'explique par l'investissement des chasseurs dans les travaux et que les baux sont de 3 ans, 6 ans ou 9 ans.

-Question de Monsieur Alain FESSLER : que se passe-t-il en cas de dissolution de l'association ? Monsieur le Maire répond que le bâtiment sera restitué à la commune.

Délibération n°55/2018

3.2 – Acquisition Terrains Sauvageot : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir au nom de la Commune les terrains, appartenant à Messieurs Jean-Noël NIDDEGER et

Bertrand NIDDEGER, héritiers de Madame Jeanne SAUVAGEOT pour un montant estimé de 210 000€ l'ensemble (hors frais de notaire).

Monsieur le Maire explique que les domaines ont été contactés afin qu'ils réalisent une estimation financière. L'ensemble est constitué de 4 parcelles : 2 en zone AU (parcelle AB 249 de 67, 22 ares et la parcelle AB 276 de 53, 23 ares) et 2 en zone UA (parcelle AB 258 de 7, 87 ares et parcelle AB 259 de 23, 72 ares).

Monsieur Alain FESSLER indique qu'en matière d'urbanisme, c'est une occasion à saisir car elle permettrait de futures constructions notamment sur les parcelles 258 et 259.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de cet achat est, entre autres, la création d'un parking et la vente de deux parcelles pour la construction de maison ainsi que l'ouverture sur la zone foncière centrale.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que pour acheter, il sera nécessaire de faire une décision modificative. Monsieur René BAZIN confirmera la décision dans un prochain conseil.

Monsieur Michel KROMER, Maire Adjoint, signera l'acte au nom de la Commune.

Monsieur Jacques PETITJEAN félicite Monsieur René BAZIN pour la bonne gestion des négociations que ce soit pour le centre APF ou pour l'acquisition des terrains Sauvageot ce qui enrichira considérablement le patrimoine de la Commune.

Un communiqué spécial sera fait aux habitants sur l'acquisition de ces deux opérations.

Monsieur Laurent GOTTI soulève le problème des terrains viabilisés par la commune qui profitent financièrement aux particuliers riverains de ces terrains.

4. Règlement Base de Loisirs :

Monsieur René BAZIN souligne la nécessité d'une refonte des règlements en un seul ainsi que leur actualisation. Il faut modifier le nom de la Communauté de Communes dans l'article 4 ainsi que la signature du maire en exercice.

Le panneau « interdisant la circulation sauf aux ayants droits » doit être posé.

Monsieur René BAZIN propose de réactiver la commission Base de Loisirs pour remettre en place une signalisation correcte.

Madame Annie ISBLED propose de prévoir un emplacement pour les barbecues au sol.

5. Infos diverses

5.1 – le Conseil Départemental accorde 1050 € à la Commune pour ses trois fleurs, somme qui sera reversée au Val Fleury.

5.2 – Subventions Associations : Remerciements des Associations Secours Populaire, FNATH et Collectifs Résistances 90 pour le versement de la subvention communale.

5.3 – Nouveaux contrats PEC (Parcours Emplois Compétence) : ils remplacent les contrats avenir. L'Etat prend 50 % du salaire brut sur 20 heures de travail à sa charge. Ce sont des contrats de 12 mois avec plus de formations.

5.4 – contrats saisonniers : ils commencent le lundi 2 juillet 2018 sur une durée de deux semaines.

5.5 – Sortie du Conseil Municipal Enfants le samedi 8 septembre 2018.

5.6 – Sortie des anciens le 22 ou 29 septembre 2018.

5.7 – Distribution des colis de Noël le 15 décembre 2018.

6. Questions diverses

6.1- Monsieur Alain FESSLER demande des renseignements sur le problème d'hébergement du site internet de la Commune. Monsieur Jacques PETITJEAN lui répond qu'une réflexion est en cours sur la création d'un nouveau site internet totalement différent et autonome au niveau de la Commune. Une réunion spécifique sera prévue.

6.2- Monsieur Alain FESSLER demande des explications sur la fermeture du poste à 28 heures (délibération du conseil du 5 avril 2018). Monsieur Jacques PETITJEAN rappelle que la notion de service public est primordiale et le service offert à notre population est jusqu'à présent exemplaire. L'objectif est, donc bien, de conserver les quatre postes à plein temps pour préserver cette qualité de service. Pour rappel, aucun fonctionnaire n'avait le profil recherché pour le poste vacant, ainsi une contractuelle a été embauchée pour un an. L'audit demandé permettra d'évaluer le nombre de postes nécessaires. Monsieur le Maire précise que deux entreprises devront être contactées pour la réalisation de cet audit dont le centre de gestion.

6.3- Madame Marianne BEAUFREZ demande des informations sur le chien errant. Monsieur le Maire lui répond que le problème est réglé. L'éleveur a pu attraper le chien errant.

6.4- Monsieur Alain FESSLER interpelle Madame Chantal PHILIPPON sur la fermeture de la 3^{ème} classe de l'école maternelle. Elle lui répond que cette décision est motivée par une baisse des effectifs.

6.5- Anniversaire 14/18 : Madame Chantal PHILIPPON fait état de l'avancement des travaux de la Commission :

-Animation prévue à la Forge-Musée les 27 et 28 octobre 2018 avec la participation de l'Association « Transhumance et Traditions » qui présentera son « groupe de reconstitution 1914 -1918 ».

-Présentation, vraisemblablement à la salle des Fêtes de Petitmagny, du film « Le cheval de guerre » de Steven Spielberg (2h 27mn). La date n'est pas encore fermement arrêtée.

-Exposition à la Forge-Musée d'objets, de matériels, de documents,...ayant trait à la « Grande Guerre » pendant plusieurs jours (dates à déterminer).

-Cérémonie de commémoration au Monument aux Morts d'Étueffont avec la présence souhaitée d'un détachement de l'Armée française (demande en cours) et la participation des Écoliers et Collégiens du secteur (notamment Madame MELIN du collège de Rougemont le Château) sous l'égide de leurs enseignants, réunis en chorale pour interpréter des chants patriotiques (Marseillaise ; Chant du Départ...).

6.6 – Monsieur Jacques PETITJEAN présente le nouveau bulletin communal qui doit être distribué pour ce weekend et remercie Madame Magali ROUIRE pour son travail de qualité.

6.8 – Madame Marie-Ange MANIER informe les élus sur la situation actuelle de l'Aéroparc. Un nouveau comité s'est installé en mars. Mme la Préfète a saisi le tribunal administratif pour contester la légitimité de ce nouveau syndicat. Sa requête a été rejetée. Toutefois, ce nouveau comité remet en cause l'application de la loi NOTRe qui ne s'applique pas au syndicat.

Du coup, un syndicat identique au précédent est installé. Mais le Conseil Départemental se retire du syndicat et les représentants de Belfort n'y assistent plus. Mme la Préfète dépose un recours devant le Conseil d'État.

Suite aux élections, Monsieur Pierre FIETIER (Maire de Fontaine) est élu Président et Messieurs DIAKAS et PICINNELI sont élus Vice-Présidents. Le siège social est maintenant situé à la Mairie de Fontaine. Le 12 juillet se déroulera le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,

Michel KROMER



Le Maire,

René BAZIN.